

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 novembre 2017

Objet : RS - Approbation d'un avenant de prolongation du marché de gestion des déchetteries de la Communauté d'agglomération

- date de convocation le 03 novembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi neuf novembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin
Cognin	Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Curienne	Stéphane Bochet
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Hemar à Jean-Luc Berthalay - de Sylvie Koska à Aloïs Chassot - de Pierre Perez à Jean-Claude Davoine

- conseillers excusés : 18

Josiane Beaud - François Blanc - Brigitte Bochaton - Annick Bonniez - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Marie Perrier - Benoît Perrotton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Daniel Roचाix - Philippe Trepier - Alexandra Turnar

Bureau du 09 novembre 2017

délibération n° 196-17

objet **RS - Approbation d'un avenant de prolongation du marché de gestion des déchetteries de la Communauté d'agglomération**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique que la gestion du haut de quai des déchetteries fait l'objet d'un marché de prestation de service. Ce marché, attribué à l'entreprise Trialp, arrive à échéance au 30 novembre 2017.

Une procédure en appel d'offres ouvert a été lancée en juillet 2017 pour le renouvellement de la prestation citée en objet.

A l'issue de cette consultation, les offres s'étant révélées techniquement et financièrement insatisfaisantes. Il a été décidé de ne pas donner suite au présent appel d'offres.

Pour élargir la réflexion et relancer une consultation, il est proposé de proroger le marché en cours pour une durée de sept mois, soit du 1^{er} décembre 2017 au 30 juin 2018.

Le coût estimatif engendré par cette prolongation s'élève à 259 860,16 € HT pour une prestation inchangée, soit une augmentation de 11,67 % du montant initial du marché.

Afin d'assurer la continuité du service en attendant l'attribution du marché à l'issue de la prochaine consultation, il est proposé que la prestation actuelle soit prolongée de sept mois à des prix restant inchangés.

Vu les statuts qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la préparation, passation, signature, exécution et règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 209 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 octobre 2017,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la passation d'un avenant au marché de gestion des déchetteries ayant pour objet la prolongation du marché pour une durée de sept mois, soit jusqu'au 30 juin 2018 à des prix inchangés,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 196-17

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'un avenant de prolongation du marché de gestion des déchetteries de la Communauté d'agglomération
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	09 novembre 2017
Annexe :	Projet avenant prolongation;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171109-lmc1H20152H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20152H1

Date de transmission en Préfecture :	16 novembre 2017
Date de réception en Préfecture :	16 novembre 2017